



Métropole Aix-Marseille-Provence - 53 boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE - Création : DCA CRESET - 0770 - Photo Flor H. - Ne pas jeter sur la voie publique

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS 2019-2020



Du 8 septembre au 20 octobre 2020,
la Métropole Aix-Marseille-Provence organise une
enquête sur les déplacements menée en partenariat
avec l'État et le Département des Bouches-du-Rhône.
Cette enquête mobilité certifiée Cérema* sera réalisée
par la société Alyce qui vous contactera peut-être.



Qu'est-ce qu'une enquête mobilité certifiée Cérema ?

Il s'agit d'une enquête sur les déplacements quotidiens des habitants, réalisée tous les dix ans environ.

Ses résultats permettent de connaître précisément leurs pratiques de déplacements (à pied, à vélo, en voiture, en transports en commun, etc.). Des données précieuses pour mesurer les évolutions des comportements et mieux organiser la mobilité de demain sur notre territoire.



Quelles sont les questions posées ?

Les questions sont les mêmes pour toutes les agglomérations françaises : elles portent sur la **description des déplacements**, les **motifs de déplacements** (travail, loisirs, achats, etc.) et sur les modes de transport utilisés.



Qui est interrogé ?

Neuf mille ménages sont tirés au sort pour disposer d'un échantillon de **18 000 personnes** de 5 ans et plus.

L'enquête est réalisée sur le périmètre du bassin de vie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir : l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, 23 communes du Vaucluse, 22 communes du Var, 14 communes des Alpes-de-Haute-Provence et 2 communes du Gard.



Comment se déroule l'enquête ?

Si votre ménage est tiré au sort, vous serez prévenu par courrier environ deux semaines avant l'entretien.

Un téléopérateur de la société Alyce vous appellera pour vous faire répondre à un questionnaire.

- Si votre ménage compte une ou deux personnes de 5 ans et plus au total, une seule personne sera interrogée.
- Si votre ménage compte plus de deux personnes de 5 ans et plus au total, deux personnes seront interrogées.

Horaires d'appel : du mardi au vendredi entre 17h et 21h ; le samedi entre 10h et 15h.



Combien de temps faut-il pour répondre aux questions ?

La durée de réponse au questionnaire est de **20 à 25 minutes**.



Le questionnaire est-il confidentiel ?

Oui. Cette enquête respecte la loi sur la protection des données à caractère personnel, dite règlement général sur la protection des données (RGPD). L'enquêteur vous demandera les noms et prénoms des personnes de votre ménage ayant répondu au questionnaire mais, en fin d'enquête, toutes les informations nominatives seront détruites. Les résultats seront donc traités de manière totalement anonyme et aucune exploitation commerciale ne pourra en être faite.

